

**RAPPORT ANNUEL 2013 DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE
CONTRÔLE DE LA CONVENTION SCOLAIRE ROMANDE (CIP CSR)**

1. PREAMBULE

Mesdames et Messieurs les Présidents des Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura,
Mesdames et Messieurs les députés,

Conformément aux dispositions précisées ci-dessous, la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CSR) vous invite à prendre connaissance de son rapport annuel.

Le bureau de la commission est composé des présidents des délégations cantonales, soit de Madame et Messieurs les députés:

Pierre Amstutz	BE	Président pour 2013
Gaétan Emonet	FR	
Antoine Barde	GE	
Raoul Jaeggi	JU	
Jean-Claude Guyot	NE	Vice-président pour 2013
Alice Glauser	VD	
Yves Fournier	VS	

Durant l'année 2013, le bureau a siégé à trois reprises et la CIP CSR s'est réuni deux fois.

2. CADRE LEGISLATIF

La Convention scolaire romande du 21 juin 2007 est entrée en vigueur le 1er août 2009. Elle institue un Espace romand de la formation qui s'intègre dans l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS). La CSR reprend ainsi les dispositions contraignantes de l'accord suisse tout en étendant l'engagement des cantons romands à d'autres domaines de coopération obligatoire.

L'activité de la commission découle du contrôle parlementaire d'institutions intercantionales généralisé, dès 2001 en Suisse romande, par « la Convention relative à la négociation, à la ratification, à l'exécution et à la modification des conventions intercantionales et des traités avec l'étranger », accord remplacé en 2011 par la Convention relative à la participation des Parlements cantonaux dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger (CoParl).

Le présent rapport annuel de la commission, à l'attention des parlements cantonaux, repose sur les dispositions contenues aux articles 20 à 25 du chapitre 5 de la CSR qui prévoient, en particulier, que la commission préavise le rapport annuel, le budget et les comptes de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP).

3. REMARQUE LIMINAIRE

Après quatre années de fonctionnement, la CIP CSR a trouvé son rythme de fonctionnement avec deux séances plénières annuelles : la première en juin pour étudier le rapport annuel d'activité, les comptes

et le budget et la deuxième en automne consacrée à une thématique en lien avec le monde de l'éducation et de la formation ; cette année, nous avons abordé le thème de l'intégration.

Le calendrier de travail de la CIIP, établi sur deux ans, doit permettre d'assurer le respect des échéances et ainsi laisser à la CIP CSR le temps nécessaire pour préparer les dossiers. Le rythme et les rendez-vous étant pris, il s'agit désormais aux membres de la commission de débattre, de se positionner et d'effectuer leurs tâches interparlementaires dans les meilleures conditions.

4. RAPPORT D'ACTIVITES 2013

Le rapport d'activité qui décrit la mise en œuvre de la Convention scolaire romande est présenté dans une logique de processus avec une volonté claire de donner connaissance d'un maximum d'indicateurs crédibles qui ont du sens avec les observations du terrain. L'échéance de la mise en œuvre de la Convention scolaire romande est la rentrée scolaire 2015-2016, tout comme le Concordat Harmos au niveau national.

Cette année encore le rapport reprend la convention article par article et établit un bref état des lieux en y ajoutant, soit dans le corps même du rapport, soit surtout dans le dossier qui lui est annexé, divers indicateurs du système éducatif à l'échelle romande, préparés et analysés par l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP) à partir de données existantes et comparables. Ce rapport ira en s'étoffant d'année en année. L'an prochain, la CIP CSR se réjouit de pouvoir y trouver des données sur la formation des enseignants, données importantes en matière d'appréciation du système de formation.

L'enquête PISA 2012 s'est déroulée au printemps 2013, les résultats internationaux seront dévoilés en décembre 2013 et le rapport romand sera publié une année après. La commission aura donc dès la fin 2014 des données actualisées remplaçant celles de 2009.

Très concrètement, à la prochaine rentrée scolaire, la quasi-totalité des élèves de la scolarité obligatoire, excepté la 8H (8e année HarmoS) dans le canton de Fribourg, travaillera sur la base des objectifs du Plan d'études romand (PER). Pour que l'on puisse véritablement affirmer que l'enseignement est conforme au plan d'études, il faut bien sûr considérer plusieurs éléments, dans une combinaison qui donne du sens à tout cela, soit les moyens d'enseignement réactualisés, des enseignants bien préparés qui bénéficient de cours de formation continue par rapport aux nouveaux moyens d'enseignement et, élément important, des instruments d'évaluation conformes aux attentes et aux progressions fixées dans le plan d'études. Ce n'est donc pas demain que tout sera ciselé, terminé, mais par contre on peut observer sur le terrain, dans les débats entre départements, syndicats, enseignants, associations de parents d'élèves et milieux parlementaires que, peu à peu, cette harmonisation devient vraiment réalité tout en respectant les richesses ou les distinctions qu'apporte l'usage de la marge de manœuvre cantonale mentionnée dans la Convention scolaire romande.

Les mathématiques en 9H, 10H et 11H (cycle 3 HarmoS) sont un exemple de bonne implantation du plan d'études. Ce moyen romand sera introduit dès cet automne en 11H dans tous les cantons et il a reçu un très bon accueil. Il correspond aux attentes des enseignantes et enseignants, et chaque canton peut, s'il le souhaite, apporter des précisions et des compléments à cette part commune en fonction de son organisation scolaire particulière. C'est le cas par exemple dans le canton de Vaud qui a défini des objectifs complémentaires pour les classes pré-gymnasiales. Si le débat fut intense dans le canton, le résultat a satisfait toutes les parties. Même si le plan d'études répond aux attentes, l'élargissement des objectifs dans certains domaines reste possible.

Autre particularité de la rentrée scolaire 2013 sur le plan romand, l'introduction de l'anglais en 7H dans cinq cantons, rejoints par Genève en 2014 et par Vaud en 2015. Ceci est aussi conforme à la marge d'appréciation laissée à chaque canton pour l'introduction d'un moyen d'enseignement ou l'introduction d'une discipline dans le cadre du plan d'études.

5. COMPTES 2012

Les comptes 2012 correspondent à un budget qui avait été qualifié dans le rapport de l'année dernière "de transition". Cet exercice comptable 2012 clôt une année charnière, voyant à son terme la

dissolution du fonds des éditions scolaires et des réserves de la CIIP, en particulier les réserves liées à divers projets de recherche conduits par l'IRDP. Diverses économies ont également pu être réalisées et ceci sans mettre à mal les prestations en tant que telles du fait par exemple, de postes qui n'ont pas été repourvus immédiatement. Des comptes bénéficiaires tels que ceux-ci sont exceptionnels car la liquidation des réserves induit au bilan un capital important, presque 3 millions, sur lesquels partira déjà un gros million pour la recapitalisation de la caisse de retraite du personnel et le provisionnement pour la création d'un fonds de roulement.

L'obligation de s'acquitter du montant correspondant pour la caisse de pensions – dans un premier temps un 1.3 million de francs et dans un second, en principe 2019, encore 3 ou 400'000.- francs - aurait pu être problématique dans une période où les budgets sont de plus en plus serrés. Or, cette charge coïncidant avec la liquidation des réserves, cette conjonction permet de trouver les liquidités nécessaires. Les comptes de l'exercice 2013 seront très probablement plus tendus et le budget 2015 risque d'être plus serré.

6. BUDGET 2014

Le budget 2014 présente une particularité suite à la décision finale de l'Assemblée plénière de la CIIP. Compte tenu du bilan final 2012 et face aux engagements financiers nécessaires à la création d'un capital de roulement (tel que prévu dans le règlement financier), à la couverture du déficit prévu au budget du Secrétariat général, au renoncement à l'indexation de 2 % des participations cantonales (initialement prévue dans la planification financière) et, surtout, au provisionnement du montant important encouru par la CIIP pour la recapitalisation de la caisse de pensions du personnel prévoyance.ne, l'Assemblée a en effet décidé de surseoir de deux ans à la rétrocession aux cantons des marges bénéficiaires, ceci afin de lisser au mieux le budget 2014, conformément aux souhaits exprimés par la CIP CSR lors de la consultation de novembre 2011 sur le règlement de gestion financière de la CIIP. Cette opportunité de calendrier permet à la CIIP de faire face, sans pic budgétaire ni recours à l'emprunt, à un besoin ponctuel important.

Le budget 2014 est un peu plus élevé, avec un effet de rattrapage car un poste avait été accordé après l'adoption du budget 2013 par le biais d'un avenant et pour une entrée en fonction en 2013 déjà, mais une inscription à partir du budget 2014 seulement.

L'ouverture de ce poste a été décidée par l'Assemblée plénière CIIP suite à une rencontre avec le directeur de la RTS. Une Convention de collaboration lie les deux parties depuis 2000-2001, date à laquelle les émissions de Radio-TV éducatives ont été supprimées en vue d'autres types d'opérations communes. En mars 2012, lors d'un entretien entre les Conseillers d'Etat et M. Marchand, il est apparu qu'il manquait un lien direct entre le plan d'études et des émissions pouvant constituer des illustrations appropriées en fonction du sujet et de l'âge des élèves, comme par exemple les émissions et le site internet de RTS-Découvertes. Par la création de ce nouveau poste, la CIIP entend combler ce manque.

La création de ce poste explique la moitié de l'augmentation de CHF 335'000.-. L'autre moitié tient en partie aux rattrapages économiques neuchâtelois sur l'augmentation du prix des loyers et des prestations informatiques, et pour le reste à des moyens actuellement investis dans des travaux relatifs aux maturités professionnelles et maturités spécialisées.

En 2015, l'équilibre devra être recherché, sachant qu'il n'y aura plus de coussin résultant d'une quelconque dissolution de réserves. La CIP CSR sera attentive aux économies que la CIIP pourra engager par le biais de suppression ou de suspension de certaines activités, voire par celui de suppression de postes.

La nouvelle clé de répartition entre les cantons, en raison des effets démographiques, modifie plus ou moins l'évolution des contributions cantonales respectives. La particularité de la CIIP est d'avoir trois cantons bilingues sur huit (avec le Tessin) : BE ; FR et VS. La CIIP s'est aperçue un peu par hasard en 2004, au moment où les régions alémaniques ont voulu travailler ensemble et qu'il a fallu définir un budget commun, que le critère pour répartir la part que les cantons bilingues payaient dans la région Nord-Ouest n'appliquait pas le même taux de répartition que celui qu'ils payaient à la CIIP. Il y avait un facteur d'erreur qu'il a fallu corriger. Cela a été assez facile, en 2005, par le biais d'une décision du Comité de la CDIP, sur la base de la signature des trois Conseillers d'Etat, qui attestait du pourcentage

d'enfants qui fréquentaient des classes francophones, respectivement des classes alémaniques. Jusqu'ici, les chiffres étaient basés sur les statistiques fédérales de 2000. Mais il y a eu depuis lors une évolution démographique, alors que l'OFS ne livre plus les mêmes données. Quand la statistique fédérale interroge sur la principale langue parlée à la maison et que l'on répond le serbo-croate, ceci n'indique pas si l'enfant d'une localité bilingue est en classe francophone ou alémanique. Après avoir examiné différentes méthodes, la CIIP s'en est remis, avec l'accord des trois Conseillers d'Etat concernés, au fait d'utiliser le nombre exact d'élèves de l'école obligatoire, jugé être la donnée la plus fiable et représentative. On applique donc désormais ce calcul qui a recueilli le consensus. Le plus fort taux d'évolution démographique depuis dix ans est celui de Fribourg. Le Valais suit, Vaud reste stable. Par contre l'arc jurassien paie un peu moins, de même que Genève. Le budget 2014 est donc un peu particulier en ce sens qu'il n'a pas été indexé à 2 % et que certains cantons voient en outre leur part diminuer alors que le budget augmente et l'on peut provisionner pour s'acquitter des surplus de caisse de retraite. Cette clé sera revue tous les cinq ans pour tenir compte de l'évolution démographique.

7. NOUVEAU PRESIDENT DE LA CIIP

A la tête de la Conférence de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin depuis quatre ans, Mme Baume-Schneider (JU) a passé le témoin durant l'été au nouveau Président M. Charles Beer (GE). La CIP CSR souhaite par ces quelques lignes adresser à Mme Baume-Schneider ses plus vifs et sincères remerciements pour le travail accompli en tant que Présidente de la CIIP et pour le climat empreint de respect des institutions et d'humanisme qu'elle a su insuffler lors des séances plénières de la commission. La CIP CSR se réjouit de poursuivre cette collaboration avec le nouveau Président.

8. CONCLUSION ET RECOMMANDATION FINALE

La Commission interparlementaire de contrôle de la CSR, à l'unanimité, recommande aux Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura, de prendre acte du rapport d'information de la CIIP, présenté conformément à l'art. 20 de la Convention scolaire romande.

(Signé) Pierre Amstutz
Président CIP CSR

Berne, le 8 novembre 2013